

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AC108

présenté par
M. Mathiasin et Mme Benin

ARTICLE 6

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« cet établissement est régi »,

les mots :

« ces établissements sont régis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.